

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**GAMELOFT**

(Eurolist)

Par courrier du 2 août 2006, reçu le 3 août, complété par des courriers des 7 et 8 août, la société Cominvest Asset Management GmbH (1, Platz der Einheit, 60327 Francfort/Main, Allemagne), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré :

- avoir franchi en hausse, le 28 juillet 2006, par suite d'une acquisition d'actions, le seuil de 5% des droits de vote de la société GAMELOFT, et détenir à cette date, pour le compte desdits fonds et clients, 5 101 591 actions GAMELOFT représentant 3 948 191 droits de vote (1), soit 7,30% du capital et 5,04% des droits de vote de cette société (2),
- avoir franchi en baisse, le 1<sup>er</sup> août 2006, par suite du transfert d'un de ses fonds à une société de gestion tierce, le seuil de 5% des droits de vote de la société GAMELOFT, et détenir, à cette date pour le compte de fonds et de clients, 5 031 591 actions GAMELOFT représentant 3 878 191 droits de vote (1), soit 7,20% du capital et 4,95% des droits de vote de cette société (2).

---

(1) Cominvest Asset Management GmbH a indiqué ne pas exercer les droits de vote attachés aux actions détenues pour le compte de ses clients sous mandat discrétionnaire, à moins qu'une telle possibilité ne soit prévue contractuellement entre les clients et Cominvest Asset Management GmbH.

(2) Sur la base d'un capital composé de 69 927 747 actions représentant 78 309 450 droits de vote.